

Canadiens sauront alors que les députés ont exprimé leurs vues immédiatement, et pris une décision sans tarder.

• (7.40 p.m.)

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé a résumé avec exactitude les vues des leaders à la Chambre et cela me semble refléter l'opinion des députés.

J'approuve sans réserve ce qu'il a dit. En aucun cas, un député qui estime avoir des vues à exprimer sur ce sujet important entre tous ne devrait être empêché de le faire.

Quant au vote, je répète qu'étant donné les engagements qui ont pu être pris pour samedi, ce vote ne devrait pas intervenir avant lundi dans les conditions évoquées par le président du Conseil privé, et que nous devrions avoir demain une période des questions orales afin de compenser celle à laquelle nous avons si généreusement renoncé aujourd'hui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé a bien défini les points sur lesquels les leaders de la Chambre se sont entendus tout à l'heure et nous sommes heureux d'appuyer ces ordres maintenant. Il y a un point qui pourrait être souligné—peut-être en a-t-on parlé, mais alors je n'ai pas entendu. On n'était convenu notamment que lorsque le débat sur la motion prendrait fin demain, il serait établi qu'un vote nominal serait tenu lundi, que les députés soient ou non en nombre suffisant à la fin du débat pour demander le vote nominal. En d'autres termes, une des conditions de notre entente au sujet de cet ordre, c'est que l'on procède à un vote nominal sur cette motion, c'est-à-dire dès que nous passerons aux ordres inscrits au nom du gouvernement, lundi.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord avec les propositions suggérées par l'honorable président du Conseil privé.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question, monsieur l'Orateur? A la suite de ces accords, à quelle heure siégerons-nous lundi?

L'hon. M. MacEachen: Nous siégerons lundi à 11 heures. Nous débattons des affaires courantes puis le vote sera le premier item à l'ordre du jour inscrit au nom du gouvernement. Nous passerons ensuite au débat sur l'Adresse de sorte que lundi sera considéré comme un jour désigné.

M. Baldwin: Le président du Conseil privé aurait-il l'amabilité de nous dire à quelle date le prochain vote aura lieu sur l'Adresse?

L'hon. M. MacEachen: Mardi, je pense.

M. l'Orateur: Je n'essaierai pas de reprendre le détail des propositions dont semblent être convenus les députés. A mon avis, à la lecture du hansard, on verra probablement ce qui a été convenu. Je demanderai peut-être l'autorisation de ne publier demain qu'un *Feuilleton* abrégé, ne comportant que les ordres inscrits au nom du

gouvernement et les mesures courantes. Comme le savent les députés, il y a un arriéré de motions inscrites au nom des députés et cela créerait des complications pour bien des gens s'il fallait essayer de publier demain le *Feuilleton* régulier. Je propose que celui de demain soit abrégé.

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, je me demandais tout à l'heure quel pouvait être mon rôle dans ce débat, à titre de député de la circonscription de Rimouski, surtout en prenant la parole après des ministres et des députés, tant du gouvernement que de l'opposition, et j'en ai conclu qu'il était celui d'un simple député québécois de l'arrière-ban qui croit avoir été élu non pas en vue de la destruction du Canada, mais de la réalisation de l'idéal canadien.

Inutile d'insister sur le fait que la situation est grave et que certains aventuriers, citoyens du Canada, veulent détruire notre pays, en commençant par le Québec. Il est clair qu'on veut spolier les citoyens canadiens de leur liberté. Député libre élu par des citoyens libres, je m'efforcerai, au cours de ces quelques minutes, de dire brièvement ce que pensent et veulent mes concitoyens de la circonscription de Rimouski et un bon nombre d'autres Québécois.

La plupart de mes commettants sont heureux de la mesure que le gouvernement du Canada vient de prendre en vue de conserver au Canada sa renommée de liberté. Et lorsque je parle de la plupart de mes commettants, je pense non seulement à ceux qui ont voté pour moi, mais aussi à un bon nombre d'amis personnels, même parmi les conservateurs progressistes de la circonscription, qui auraient certainement été peinés de constater l'attitude floue qu'a prise l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) au cours du débat d'aujourd'hui. Je pourrais dire la même chose des amis que je compte parmi les rangs créditistes de la circonscription de Rimouski.

Quant à ceux que nous appelons les séparatistes, indépendantistes ou les membres du FLQ, se croyant toujours respectueux de la liberté, ils ont refusé de profiter de certains droits inhérents à la liberté, en ne se prévalant pas de leur droit de vote.

Mes concitoyens de la circonscription de Rimouski, comme la plupart des autres Québécois, sont des membres dynamiques de la société canadienne, parce qu'ils sont honnêtes, responsables et efficaces non pas en parlant très fort car, au contraire, on les appelle «la majorité silencieuse».

• (7.50 p.m.)

Selon moi, le dynamisme s'exprime non pas par de nombreuses et fortes paroles, mais par des résultats. Ces citoyens sérieux et honnêtes travaillent tous les jours pour mener à bien leur carrière et faire progresser le Canada. Que veulent-ils? Je puis dire que je désire la même chose, moi aussi, comme député, mais d'une façon qui pourra paraître radicale. Toutefois, nous pensons tous que le temps n'est pas à l'expression de grandes pensées. Nous ne sommes pas pour perdre notre temps à exprimer longuement notre pensée quelle que soit sa grandeur; le temps est venu de passer à l'action en vue de l'obtention